



changement de résidence des enfants

Par **papaencolere**, le 16/02/2011 à 22:13

bonsoir,

je me tourne vers vous aujourd'hui car j'ai besoin de réponse à mes questions.

Je commence par vous résumer ma situation. Je suis divorcée de la mère de mes enfants depuis avril 2004 (date du jugement), mes enfants ont 10 ans et 8 ans. Mon ex femme s'est mariée peu de temps après et a eu un petit garçon de cette nouvelle union. Moi même j'ai refais ma vie et vis avec mon amie depuis Août 2008. Cela se passe à merveille avec les enfants.

En Avril dernier mon ex femme a décidé de déménager à 30km de notre domicile pour se rapprocher de son nouveau travail.

Ensuite en Septembre elle les a changés d'école, et là les problèmes ont commencé.

Depuis quelques mois, ma fille de 8 ans rencontre des difficultés chez sa mère et cela va en s'empirant. Au début, elle se plaignait chez nous le week end, que chez sa mère elle se faisait tout le temps engueuler par celle-ci et surtout par son compagnon. Il y a 15 jours quand je l'ai récupérée sa mère m'a dit qu'elle rencontrait des difficultés avec ma fille notamment pour faire les devoirs et elle a fini par m'avouer que le mercredi d'avant, après 3h passé devant les devoirs elle a fini par la gifler et par lui dire "de prendre la porte" (ma fille m'a dit qu'elle lui avait dit de dégager) et qu'elle m'appelait. Aujourd'hui, à 17h ma compagne reçoit un coup de fil de mon ex femme lui disant qu'il y a encore un problème avec ma fille que depuis 14h elle essaye de lui faire faire ses devoirs, mais que la petite a décidé de ne rien faire. Elle dit que cela ne peut plus durer et qu'il faut qu'on discute de sanctions et du problème. Je m'absente donc du travail pour y aller.

Mon ex femme dit que cela vient du caractère de ma fille qui n'en fait qu'à sa tête. Ma fille elle dit (et l'a dit à sa mère aussi), qu'elle fait tout ça (devoirs et mensonges) car elle a peur de se faire engueuler (notamment par le compagnon de sa mère), et qu'elle en a marre que ce soit elle qui soit obligée de tout faire (ménage, rangement, s'occuper de son petit frère), et que sa mère fait trop de différence avec mon fils de 10 ans (car il est malade). Mon ex femme continue pourtant de dire que ça vient de la petite. Elle va jusqu'à dire qu'elle paie 300 euros d'école c'est pas pour qu'elle ne travaille pas.

Avec ma compagne on est rentré dépités et on aimerait les récupérer avec nous mais on a peur qu'en attendant la décision du JAF cela empire pour les enfants. Comment le juge prend ce genre de décisions?

Par **Claralea**, le 16/02/2011 à 22:51

Bonsoir, avez vous parlé avec la mère de votre désir de changement de résidence des

enfants ? Il serait bon de savoir si elle est d'accord ou non, pour préparer votre demande.

Je vous donne ce lien qui vous explique comment faire une requête auprès du JAF du domicile de vos enfants, il vous sera utile

<http://www.jafland.info/post/2008/09/03/Lettre-type-pour-saisir-un-JAF-et-recapitulatif-de-tous-les-courriers-et-motivations-type-du-Jafland>

Par ailleurs, à titre tout à fait personnel, on ne fait pas faire 3 heures de devoir à un enfant sous la contrainte, ça doit être un cauchemar pour la petite et elle ne peut pas les assimiler sous un tel stress !

Par **papaencolere**, le **16/02/2011** à **23:57**

je vous remercie de votre réponse et pour le lien. En ce qui concerne le changement de résidence des enfants la maman ne voudra pas en entendre parler lorsqu'on l'avait évoqué il y a plus d'un an suite à des problèmes elle m'avait dit de ne même pas essayer de faire la demande. Pour elle ce qu'elle voit avant tout c'est la perte de la PA. Pour les devoirs nous sommes du même avis mais rien n'y fait et elle trouve même le moyen de reprocher à la petite de ne pas pouvoir se promener à cause de ça. Elle a dit qu'elle ne se couperait pas en 4 pour eux et qu'au prix où est l'école ils devraient travailler sans broncher. Pour lui faire comprendre qu'elle doit travailler à l'école elle a lui a montré son salaire et les factures apparemment pour qu'elle se rende compte. Personnellement avec mon amie nous n'avons pas compris le rapport.

Merci pour votre réponse

Par **Claralea**, le **17/02/2011** à **00:09**

La petite n'a pas du comprendre le lien non plus à cet âge là ! En fait, elle veut la culpabiliser concernant l'argent que sa mère dépense pour son école par rapport à ce qu'elle gagne.

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de votre fille et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants, afin qu'ils soient entendus et qu'ils expriment leur désir de venir vivre chez vous et faites une requête en courrier recommandé AR au JAF. Un avocat pour vous n'est pas obligatoire mais en avoir un peut vous aider dans vos démarches. Il ne s'agit pas de se rater car les enfants seraient déçus

Par **papaencolere**, le **17/02/2011** à **22:43**

bonsoir claralea

je vous remercie beaucoup pour les infos et les conseils. Nous avons réussi à avoir un rendez-vous en urgence avec la maîtresse et la directrice de l'école lundi prochain afin de savoir ce qu'il se passe exactement. Pour le tribunal nous allons profiter des prochaines vacances scolaires pour en discuter avec les enfants, et nous aimerions aussi leur faire voir un thérapeute (psy pour enfants je pense) afin qu'il puisse exprimer tout ça en dehors du

contexte de papa ou maman.

Par **Claralea**, le **18/02/2011** à **09:35**

Oui, c'est un pedopsychiatre pour les enfants. Il saura comprendre vos enfants.

Bon courage